# SÉANCE DU 5 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le cinq avril, à dix huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, sous la présidence de Madame Colette SUZANNE, Présidente.

Monsieur Bernard BERAIL a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 27 mars 2012

<u>Présents</u>: Bernard BERAIL, Daniel DOTTO, Michel TOURON, Denis BOYER, Robert DELMAS, René DELPECH, Gérard BOY, Paul BENAZET, Vincent LOPEZ, Colette SUZANNE, Franck ZADRO, Jean Louis GAY, Amédée LABORDE, Didier YZARD, Philippe SECCO, Bernard CAMPMAS, Valérie HUART, Jean Claude COURNEIL, Alain DEDIEU, Olivier RUMEAU, Paul FRANQUINE, Francis BOY.

<u>Excusés</u>: Henri POUJOL, Jean Claude ROUANE, Patrick CAUHAPE, Yvon LASSALLE, Pierre MARTY, Benoit FRANQUINE, Chantal MAURETTE RIVES, Sébastien SOUBIES.

<u>Absents</u>: Norbert DEJEAN, Maurice GALY, René MASSAT, Jean Louis CAUHAPE, Gilbert RIVES, François MOREAU.

# Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2012

Après lecture par le Secrétaire de séance, Madame la Présidente propose au Comité syndical d'approuver le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le procès verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2012.

## Travaux d'entretien rivière Lèze 2012

Madame la Présidente propose de poursuivre au cours de l'année 2012 les travaux d'entretien de la Lèze commencés en 2010 (tranche 3), conformément à la programmation inscrite dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général approuvé par arrêté préfectoral du 21 février 2006.

Il est proposé de réaliser la tranche 3.C, à savoir des travaux d'entretien sur 23 km sur les communes de Montégut Plantaurel, Monesple, Artigat, Saint Ybars, Castagnac, Lézat, Montaut et Beaumont.

Les travaux consisteront en l'enlèvement ponctuel d'embâcles, de bois issu des précédentes tranches de travaux, de déchets et à la plantation de boutures afin de favoriser les espèces adaptées et de lutter contre les érosions. De plus un budget en cas d'enlèvement ponctuel d'embâcle suite à des évènements climatiques ou en cas d'urgence est prévu. Ces travaux permettront essentiellement de gérer les embâcles pouvant aggraver le risque d'inondation sur des zones à enjeux et d'améliorer la richesse des berges de la Lèze.

Le SMIVAL réalisera en régie certains travaux d'enlèvement de déchets et de plantation de boutures.

Le coût estimatif de cette opération est de 56 700 € HT (maîtrise d'œuvre SMIVAL incluse).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la réalisation des travaux d'entretien ponctuel de la Lèze pour l'année 2012.

**DÉCIDE** d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération, pour un montant de 56 700 € HT,

**ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Aide financière (€) HT
Agence de l'Eau Adour Garonne	25 865,00
Conseil Régional Midi-Pyrénées	5 670,00
Conseil Général de l'Ariège	5 830,50
Conseil Général de la Haute Garonne	3 260,00
Autofinancement	16 074,50
Total:	56 700,00

**MANDATE** Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

# Maîtrise d'œuvre de la digue de Saint Sulpice sur Lèze

Madame la Présidente rappelle que l'étude hydraulique a amené à revoir le programme d'aménagement du PAPI, notamment en privilégiant trois aménagements : le casier écréteur d'Artigat, le bassin d'orage du Fossat, la digue de Lèze morte à Saint Sulpice.

Le coût de la digue de Lèze morte est évalué à ce jour à 445 000 €. Afin de préciser les modalités techniques de la digue de Saint Sulpice, il est nécessaire d'engager une mission de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la réalisation de la digue de Lèze morte à Saint Sulpice sur Lèze,

**DECIDE** d'engager une mission de maîtrise d'œuvre de cette digue pour un montant de 90 000 € HT,

**ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Partenaires	Participation sollicitée	Aide financière (€)
État	40%	36 000
Conseil Régional Midi-Pyrénées	15%	13 500
Autofinancement	45%	40 500
Total:	100%	90 000

**MANDATE** Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

## Plantation de haies 2012-2013

Madame la Présidente informe le Comité syndical que le SMIVAL vient de procéder à la première phase de replantation de haies brise crue, avec la plantation de 10 000 jeunes plants, sur 2,6 km de haies, en application de la délibération 10/18 du Comité syndical. Le marché des travaux de plantation a été conclu pour 43 552,40 €HT. Le conventionnement avec les propriétaires n'a pas amené de frais de maîtrise foncière.

Elle propose de poursuivre cette plantation durant l'hiver 2012-2013 sur 3 000 mètres de haies, pour un coût de 120 000 €HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**DÉCIDE** d'assurer en 2012-2013 la maîtrise d'ouvrage des plantations de haies en fond de vallée pour un montant de 120 000 € HT incluant les frais de plantation et de maitrise foncière,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel suivant :

	Participation			
	Plantations	<b>Plantations</b>	Aide	
Partenaires	Ariège	<b>Hte-Garonne</b>	financière (€)	
	2 000 ml	1 000 ml	illialiciele (e)	
	80 000 €	40 000 €		
État	40%	40%	48 000	
Agence de l'Eau	10%	10%	12 000	
Conseil Régional Midi Pyrénées	15%	15%	18 000	
Conseil général de l'Ariège	15%		12 000	
Conseil général de Hte Garonne		15%	6 000	
Autofinancement	20%	20%	24 000	
Total:	100%	100%	120 000	

**SOLLICITE** Monsieur le Préfet de la Haute Garonne pour la reconnaissance de l'intérêt général de cette opération,

**MANDATE** Madame la Présidente pour engager les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

### Bras de décharge du Jacquart - Modification du plan de financement

Madame la Présidente informe le Comité syndical que l'Agence de l'eau ne souhaite pas participer financièrement à l'opération d'aménagement du secteur du camping d'Artigat. En conséquence, le plan de financement de l'opération doit être revu.

Pour rappel, le SMIVAL portera la gestion financière de l'ensemble de l'opération et notamment la recherche et l'encaissement des aides financières. La Commune

réalise les travaux du chemin d'accès au camping. Le SMIVAL réalise le bras de décharge du Jacquart et la renaturation des berges.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

#### ADOPTE le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

Réalisation		SMIVAL		Commune	
	Bras de	Renaturation	Maitrise	Chemin	TOTAL
Financeur	décharge	berges	d'œuvre	d'accès	
Conseil Régional	7 400 €	2 200 €	1 400 €	9 000 €	20 000 €
Conseil Général	9 250 €	2 750 €	1 750€	11 250 €	25 000 €
d'Ariège					
Commune d'Artigat	12 210 €		2 310 €	24 750 €	39 270 €
SMIVAL	8 140 €	6 050 €	1 540 €		15 730 €
TOTAL	37 000 €	11 000 €	7 000 €	45 000 €	100 000 €

## Recours à l'emprunt - Aménagement de la ZI Lachet

Madame la Présidente propose au Comité syndical d'avoir recours à l'emprunt pour étaler la charge de l'autofinancement des travaux d'endiguement de l'atelier relai Initial.

Après consultation de plusieurs organismes financiers, Madame la Présidente propose de retenir l'offre de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31 qui propose une convention programme à hauteur de 420 000 euros composée d'une première phase de mobilisation des fonds sur une durée de 12 mois maximum et d'une deuxième phase dite de consolidation, selon les caractéristiques suivantes :

#### Phase de mobilisation:

- Plafond de 420 000 euros mobilisable par tirages successifs,
- Index proposé: Euribor 1 mois moyenné + marge fixe de 1,80 %,
- Remboursement et consolidation possibles à tout moment sans pénalité et sans montant minimum.

#### Phase de consolidation:

- Aucun montant minimum de consolidation.
- Montant maximum de la consolidation à long terme : montant HT des travaux, après déduction des subventions.
- Durée : de 1 an jusqu'à 20 ans maximum.
- Taux et index proposés :
  - o Taux fixe en vigueur au moment de la consolidation
  - o Taux révisable : TEC 5 ans en vigueur au moment de la consolidation

Euribor 3 ou 12 mois instantanés

Marge sur Euribor : prêt sur durée de 1 an à 3 ans : 1,90 %

prêt sur durée de 4 ans à 10 ans : 2,45 % prêt sur durée de 11 ans à 15 ans : 2,55 % prêt sur durée de 16 ans à 20 ans : 2,70 %

- Périodicité : trimestrielle, semestrielle ou annuelle selon les index retenus.
- Options sur taux révisables :

- TEC 5 : à date de révision du taux, possibilité de passage à taux fixe et/ou possibilité de remboursement anticipé, total ou partiel, sans indemnité.
- Euribor 3 et 12 mois : possibilité de remboursement anticipé, total ou partiel, sans indemnité.
- Frais de dossier : 0,10 % du plafond, soit 420 €.

Monsieur DELPECH attire l'attention du Comité Syndical sur le problème de lisibilité à long terme, en particulier sur la possibilité de révision du taux d'emprunt en phase de consolidation. Il met en garde contre la réalisation d'actions sans s'être au préalable assuré du soutien des partenaires financiers.

Mademoiselle SOUCHET, chargée de mission prévention des inondations du SMIVAL, indique que sur ce dossier de la ZI de Lachet l'ensemble des notifications d'aides des partenaires ont été réceptionnées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'ouverture de la convention programme,

**AUTORISE** Madame la Présidente à réaliser cette opération auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Toulouse 31,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer les contrats de prêt ainsi que tous les documents y afférant,

S'ENGAGE à créer les ressources nécessaires à son remboursement.

# Vote du budget primitif 2012

Monsieur DELPECH expose le projet de budget primitif 2012, conformément au débat d'orientation budgétaire. Ce budget a été élaboré avec une hausse de 5% des participations des collectivités adhérentes qui passera de 154 223,18 € à 161 934,34 €.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 307 687,81 €. Elle comprend en dépenses :

Charges à caractère général	34 300,00 €
Charges de personnel	123 000,00 €
Charges financières	7 000,00 €
Dépenses imprévues	1 321,85 €
Virement à la section d'investissement	137 065,96 €
Dotation aux amortissements	5 000,00 €
En recettes :	
Participation des collectivités	161 934,34 €
Participations extérieures	69 500,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	76 253,47 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 489 865,70 €. Sont programmés en dépenses :

Remboursement des emprunts	20 000,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage	60 000,00 €
Mission maîtrise d'œuvre Casiers	30 000,00 €
Mission maîtrise d'œuvre ZI Lachet	46 604,80 €
Mission maîtrise Digue Saint Sulpice	90 000,00 €
Frais d'insertion	4 000,00 €
Concession de droit	1 000,00 €
Plantation de haies	73 000,00 €
Matériel informatique	1 700,00 €
Mobilier	2 400,00 €
Travaux de rivière	70 000,00 €
Aménagement ZI Lachet	360 000,00 €
Travaux secteur camping Artigat	57 408,00 €
Subvention Op. compte de tiers (Autofin.)	133 072,21
Régularisation de l'actif	200 000,00 €
Restes à réaliser dépenses	301 351,79 €
Solde d'exécution antérieur	39 328,90 €

Les recettes correspondantes à ces inscriptions sont constituées par :

Virement de la section de fonctionnement	137 065,96 €
FCTVA	10 841,57 €
Excédent de fonctionnement	38 047,39 €
Subventions de l'État	110 631,91 €
Subventions de la Région	42 207,62 €
Subventions des Départements	28 728,20 €
Subventions de l'Agence de l'Eau	31 968,68 €
Subvention de l'Europe	1 254,18 €
Participation communale	6 078,89 €
Emprunt	158 000,00 €
Amortissement des immobilisations	5 000,00 €
Régularisation de l'actif	200 000,00 €
Opération pour compte de tiers	284 335,79 €
Restes à réaliser recettes	302 633,30 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** le budget primitif 2012.

# **Questions diverses**

Les services de l'État ont demandé au SMIVAL de produire une analyse coûts bénéfices qui permette de justifier la mise en œuvre de la nouvelle programmation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Lèze. Cette étude a été réalisée en interne et met en évidence une rentabilité du programme à vingt ans.

Monsieur Gérard BOY s'interroge sur le paramètre de la fréquence des crues et la variabilité qu'il induit sur les bénéfices selon que les crues sont considérées comme plus ou moins rares.

Monsieur Thomas BREINIG, Directeur du SMIVAL, confirme que ce paramètre fait partie des plus sensibles et rappelle que l'attribution d'une fréquence centennale à la crue de juin 2000 a été discutée et approuvée avec les services de la DREAL. Il ajoute que les résultats de cette analyse coûts bénéfices seront présentés en Comité technique du PAPI Lèze le 26 avril prochain.

Par ailleurs, Monsieur Thomas BREINIG informe le Comité Syndical du projet porté par le Conseil Général de l'Ariège de faire émerger un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à l'échelle des bassins versants de l'Ariège (dont la Lèze), de l'Arize et du Salat. Il s'agit d'une procédure à valeur réglementaire avec la mise en place d'un droit local, accompagnée de la programmation de mesures de gestion au niveau d'un grand bassin versant. L'instance politique de pilotage est appelée Commission Locale de l'Eau (CLE), elle est désignée sur proposition de la structure porteuse et regroupe les partenaires locaux impliqués dans la gestion de l'eau.

Madame la Présidente interpelle le Comité Syndical sur la nécessité d'affirmer le rôle des syndicats de rivière dans la gestion locale de l'eau et l'importance d'une représentation dans les instances décisionnaires.

La Présidente